

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 243-12-2024 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DES TAXES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 18 décembre 2024, a adopté le règlement 243-12-2024 intitulé *Règlement* établissant le taux des taxes pour les territoires non organisés de la MRC de Témiscamingue

Le règlement n° 243-12-2024 entrera en vigueur à la date de publication de cet avis.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 9^e jour du mois de janvier 2025.

Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue